



**DECISION N°330-2026-
SUIVI DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU
POTABLE ROUTES DE MONTBRISON ET CHEVRIERES A CHAZELLES SUR
LYON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société SICC VRD ci-annexé,

Considérant la nécessité de réaliser un suivi de chantier pour les travaux de renouvellement d'eaux usées et d'eau potable sur les routes de Montbrison et de Chevrières sur la commune de Chazelles sur Lyon,

Considérant que la proposition financière de la société SICC VRD, 1561 Route de la Combe, 42660 ST GENEST MALIFAU, d'un montant total de 14 830.45 € HT soit 17 796.54 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière n°P-26-29v2 de la société SICC VRD, 1561 Route de la Combe, 42660 ST GENEST MALIFAU, pour un montant total de de 14 830.45 € HT soit 17 796.54 € TTC,

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 15/09/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS